



## Mariage prévu en Suisse

15.05.2022

### Documents à présenter personnellement à votre représentation suisse

- Formulaire « Demande en vue de mariage »

#### Pour la personne de nationalité suisse:

- certificat original relatif au domicile actuel (« Affidavit » légalisé par un Commissioner for Oaths)
- passeport ou carte d'identité valable

#### Pour la personne de nationalité étrangère :

- acte de naissance original (« Full birth certificate ») muni d'une apostille
- acte original relatif à l'état civil actuel:
  - a) certificat de célibat (« Free Status Certificate ») muni d'une apostille
  - b) acte de divorce avec mention de l'entrée en force (« Divorce decree » ou « Dissolution decree ») muni d'une apostille et acte de mariage / acte d'union civile avec mention du divorce (« Full marriage certificate »/ « Full Civil Union Certificate ») muni d'une apostille
  - c) acte de décès du conjoint décédé (« Full Act of Death » or « Extract from the act of death ») muni d'une apostille
- certificat original relatif au domicile actuel (« Affidavit » légalisé par un Commissioner for Oaths)
- passeport ou carte d'identité valable

Certains documents peuvent ne plus être requis si cette personne est déjà inscrite dans le registre suisse de l'état civil.

#### Pour la personne domiciliée en Suisse:

- copie du certificat relatif au domicile actuel en Suisse
- copie de son passeport ou de sa carte d'identité valable

#### Pour les éventuels enfants communs non encore inscrits dans le registre suisse de l'état civil :

- acte de naissance original avec filiation des parents
- acte officiel original établissant le lien de filiation ou la reconnaissance de paternité
- certificat original relatif au domicile actuel
- passeport ou carte d'identité valable

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Pour le futur époux maltais né à l'étranger / le futur époux d'une autre nationalité, s'informer auprès de notre représentation compétente sur la documentation à présenter.

### Traduction

Les documents qui ne sont pas dans une langue nationale suisse ou en anglais doivent être traduits.

## Légalisation

Tous les documents d'état civil maltais ainsi que les jugements du tribunal doivent être apostillés avant d'être remis à la représentation suisse:

La plupart des documents d'état civil maltais munis d'une apostille peuvent être commander en ligne sur le site de « Public Registry », l'autorité compétente :

<https://certifikati.gov.mt/en/Home>

Adresse de l'autorité compétente locale :

Civil status documents:  
Ministry for Foreign and European Affairs  
18, Zachary Street  
Valletta, VLT 1133  
Malta

## Emoluments

Les émoluments pour cette procédure préparatoire varient. Pour un devis exact et/ou des informations supplémentaires, veuillez nous contacter par courriel : [roma.consolato@eda.admin.ch](mailto:roma.consolato@eda.admin.ch)

Ambassade de Suisse à Rome  
Via Barnaba Oriani 61, 00197 Roma  
+39 06 809 571  
[roma.consolato@eda.admin.ch](mailto:roma.consolato@eda.admin.ch)  
[www.eda.admin.ch/roma](http://www.eda.admin.ch/roma)